



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2024** **DÉLIBÉRATION N° 2024/108**

**Objet : DOMAINE PUBLIC – PARCELLE 51 RUE E. COMBRES  
-- AUTORISATION OCCUPATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 12 Décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Monsieur Silvio BIELLO, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Silvio BIELLO, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, Mme Françoise CHEMLA, M. Gilles WECKMANN, Mme Josette FRAMERY, M. Joël GRISEY, Mme Chrystèle MOREL, M. Pascal BOSRET, M. Jean-Paul ARNAU, Mme Laurence FRUCHON-BONNIER, Mme Daniela POMMERY, Mme Dominique BOYER-NAZZARI, M. Yves ANTHEAUME, M. Philippe CHANZY, M. Christophe HENRIET, formant les membres en exercice.

### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Olympe OGER ayant donné pouvoir à M. Pascal BOSRET

Mme Mélanie ALLAMELOU ayant donné pouvoir à Mme Françoise CHEMLA

### **ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ à l'ouverture de la séance :**

M. Geoffray CHARDON

### **ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS à l'ouverture de la séance :**

M. Franck SITBON

M. Patrice MERLET

M. Fabrice DUFOUR

Mme Evelyne JASHARI / COUZON

Mme Caroline BERDOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Chrystèle MOREL

**Objet : DOMAINE PUBLIC – PARCELLE 51 RUE E. COMBRES**  
**-- AUTORISATION OCCUPATION**

**Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire**

La ville de Montsoulst est propriétaire de la parcelle 51 située rue E. COMBRES. Aujourd'hui, cette parcelle n'est autre qu'un espace de verdure et ne présente aucune activité particulière. Dernièrement, Monsieur Thierry FONTAINE - agent de la commune et Montsoulstois - s'est proposé auprès de la commune (en dehors de son cadre professionnel) à entretenir et à remettre en forme cette parcelle (sans limite dans le temps) contre seule contrepartie de pouvoir y apposer son bois de chauffe.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

**VU** l'exposé de Monsieur Le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour, 0 Abstentions, 0 voix contre),**

- **DECIDE** l'autorisation d'occupation de la parcelle 51 du domaine public par Monsieur Thierry FONTAINE ;
- **PREND ACTE** que cette autorisation d'occupation par Monsieur Thierry FONTAINE est liée à un entretien et une remise en forme de ladite parcelle (sans limite dans le temps) par ses soins ;
- **PREND ACTE** que cette autorisation d'occupation par Monsieur Thierry FONTAINE n'a pour seule contrepartie la possibilité d'y apposer son bois de chauffe ;

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 23/12/2024  
Publié le : 23/12/2024  
Exécutoire le : 23/12/2024

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

**Le Maire,**



**Silvio BIELLO**